

# ACTARES

Actionnariat pour une économie durable  
AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 16 mars 2002.  
Montezillon (NE), restaurant L'Aubier.**

## **Ordre du jour:**

1. approbation du PV de l'assemblée générale du 24 mars 2001;
2. présentation du rapport d'activités 2001;
3. approbation du rapport et décharge aux membres du comité;
4. présentation des comptes 2001;
5. rapports des vérificateurs aux comptes;
6. décharge au comité pour les comptes 2001;
7. élection du comité;
8. élection des vérificateurs aux comptes;
9. présentation du programme 2002;
10. divers.

La séance est ouverte à 14h00.

Elle est présidée par Catherine Herold. Traduction en allemand de Ruedi Meyer.

## **Point 1 Approbation du PV de l'assemblée du 24 mars 2001**

Le PV de l'assemblée du 24 mars 2001 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

## **Point 2 Rapport d'activités 2001**

Le rapport d'activités pouvait être commandé pour la séance. Des copies sont également à disposition à l'entrée de la salle.

Catherine Herold précise qu'ACTARES compte fin 2001 333 membres, soit 151 de plus que fin 2002. L'association a, durant l'année 2001, focalisé son travail sur la demande de rapports sociaux et environnementaux. L'accent a été tout spécialement mis sur le rapport social d'UBS *Notre engagement* qui a fait l'objet d'une analyse critique de notre association. De ce fait, les demandes de certains de nos membres, notamment le fait de répondre à l'actualité, n'ont pu être exaucées par manque de force.

Nous avons toutefois pris le temps de répondre à la consultation qui a été lancée par la bourse suisse sur le droit des actionnaires.

Sophie de Rivaz résume ensuite oralement l'analyse critique de *Notre Engagement* en précisant qu'avant sa diffusion cette analyse a été soumise à UBS.

Question d'une participante: qui a signé la réponse ? Réponse: le président et la secrétaire du conseil d'administration d'UBS.

Remarque d'un participant: les indemnités des membres de direction et de conseils d'administration ont fortement augmenté ces dernières années (par exemple de 40 % en 2001). Ne faudrait-il pas réagir ?

Un membre du comité aimerait que les membres présents indiquent au comité si le travail réalisé répond à leurs attentes.

CP 171  
1211 Genève 20  
Tél. 022 733 35 60; fax: 022 733 35 80  
E-mail: [secretariat@actares.ch](mailto:secretariat@actares.ch)  
CCP: 17-443 480-3

[www.actares.ch](http://www.actares.ch)

Neustadtstrasse 34  
6003 Luzern  
Tel. 041 360 29 78; fax 041 361 06 77  
E-mail: [info@actares.ch](mailto:info@actares.ch)  
PC: 17-443 480-3

Un débat s'engage sur la question de la rémunération des directeurs et les membres présents tombent d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'avoir des attitudes éthiques. Une participante souligne qu'à son sens les fortes rémunérations des dirigeants devraient être une de nos priorités et qu'en outre, ce thème est déjà abordé en séance du groupe Ethique.

**Point 3      Approbation du rapport et décharge aux membres du comité;**

Le rapport est adopté et la décharge votée à l'unanimité.

**Point 4      Comptes 2001**

Sont distribués le bilan et le compte des pertes et profits 2002. Sophie de Rivaz présente ces comptes ainsi la comparaison budget/comptes.

Au niveau des dépenses, les charges de personnel ont été plus élevées que prévues car le budget prévoyait deux postes à 50 % et 40 %. Il s'est vite avéré que le 40% alémanique n'était pas suffisant et qu'un 20 % de poste pour du travail administratif était nécessaire. Les frais généraux correspondent au budget, les frais d'activités ont pu être réduits. Côté rentrées, nous tablions sur Fr. 105'000.- de subventions de fondations et en avons reçu Fr. 80'000.-. Cette baisse a été compensée par la réduction au niveau des frais d'activités ainsi que la générosité de nos membres qui nous ont versé près de Fr. 50'000.-. L'exercice 2001 présente même un excédent de recettes de Fr. 1'688.46.

**Point 5      Rapports des vérificateurs aux comptes**

François Godi et Marie-Hélène Giroud ont procédé à la vérification des comptes 2001 Ils ont constaté que la comptabilité est tenue avec exactitude et correspond aux justificatifs et que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la compatibilité.

**Point 6      Décharge aux membres du comité**

François Godi propose de donner décharge à la personne responsable de la comptabilité. Ce qui est fait à l'unanimité.

**Point 7      Election du comité**

Les membres du comité candidats sont les suivants: Catherine Herold (présidente), Edouard Dommen, Antoinette Hauri, Ruedi Jörg, Ruedi Meyer, Caroline Pirenne, Jean-François Rochat, Fernand Vincent, Pierre Weiss. Les membres se présentent l'un après l'autre ainsi que les deux secrétaires exécutifs. Il est proposé de voter en bloc pour les candidates et candidats. Cette proposition est acceptée. Le nouveau comité est élu à l'unanimité.

**Point 8      Election des vérificateurs aux comptes**

Claude Fol, Gilles Carbonnier et Roger Deneys ont accepté d'être candidats pour effectuer la vérification aux comptes. Ils sont élus à l'unanimité et remercié chaleureusement de prendre en charge cette tâche.

**Point 9      Présentation du programme 2002**

Parmi les activités pour 2002, mentionnons:

- l'enquête menée auprès de 30 entreprises suisses cotées en bourse sur les questions d'égalité des chances entre femmes et hommes et de compatibilité entre vies familiale et professionnelle. Cette enquête se fait dans le cadre de notre réseau européen d'actionnaires responsables.
- le suivi de nos demandes pour des rapports environnementaux et sociaux;
- la question du développement des technologies dites "Terminator" par Syngenta;
- des réflexions sur divers thèmes éthiques dont notamment celle autour de la répartition des bénéfices.

**Point 10      Divers**

Parmi les divers, un membre remarque que le taux de retour d'un questionnaire est de 10 %. Il se demande s'il n'aurait pas fallu voir plus grand et contacter plus de 30 entreprises pour notre enquête sur l'égalité des chances.

Une participante souhaiterait que soit mis à disposition le budget de l'année courante.

La séance est levée à 16h10.

Genève, 24 février 2003/ srk